

COMMUNE DE GUENVILLER

Guenviller, le 19 février 2026

CONVOCATION

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 7 février 2026 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le vendredi 13 février 2026 à 19 heures.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

- Point n° 0** – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 28 novembre 2025
- Point n° 1** – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- Point n° 2** – AFFECTATION DES RESULTATS
- Point n° 3** – AUTORISATION DE LIQUIDER OU DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
- Point n° 4** – VOTE DES TAXES COMMUNALES
- Point n° 5** – DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE LA
COMMUNAUTE DE FREYMING-MERLEBACH – PROGRAMME 2025-2027
- Point n° 6** – SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL DU SYNDICAT DES EAUX DE BARST
- Point n° 7** – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ET ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS DU
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN
- Point n° 8** – DIVERS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2026 à 19 heures

L'an deux mil vingt six, le treize du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni à la Salle St-Lambert.

Etaient présents : Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, Roland FRIDERICH, William CANADA, Catherine HOMBACH, Patrick MIESZKALSKI, Christian FORTHOFER, Sabrina MULLER

Etaient absents : Thomas BETTING, excusé, Alain KLEINHENTZ, qui a donné procuration de vote à Christian FORTHOFER, Yves BROQUARD, qui a donné procuration de vote à André DUPPRE, Betty BROQUARD, Mathieu MUHR, Sandrine LEFEBVRE, qui a donné procuration de vote à Emilie THIEL

Madame Emilie Thiel est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Point n°8 – REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Et par voie de conséquence Point n°9- DIVERS

Point n° 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 28 novembre 2025

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2025, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 1 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, présente à l'assemblée le compte financier unique 2025 établi par le receveur municipal et dont un exemplaire avait été transmis à chaque conseiller avec la convocation pour la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. André DUPPRE adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, après délibération,

ADOpte, à l'unanimité, le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 dont le RESULTAT D'EXÉCUTION se présente comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRE EMIS (dont 1068)	RESULTAT SOLDE
TOTAL DU BUDGET	704 995,83	549 808,92	783 115,23
FONCTIONNEMENT Sauf 002	297 122,06	428 939,98	131 817,92
INVESTISSEMENT Sauf 001	407 873,77	120 868,94	-287 004,83
002 Résultat reporté N-1	0,00	897 911,80	897 911,80
001 Solde d'investissement N-1	0,00	40 390,34	40 390,34

Point n°2 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal,
Considérant les RESTES A REALISER de la section d'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES	270 000,00
EN RECETTES	86 648,12
BESOIN DE FINANCEMENT	183 351,88
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 246 614,49
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	429 966,37

après délibération, à l'unanimité,

 DECIDE D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement cumulé de **1 029 729,91 €** de la manière suivante :

429 966,37	en investissement au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés
599 763,35	en fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté
1 029 729,72	

Point n°3 : AUTORISATION DE LIQUIDER OU DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'ouverture des crédits ne pourra excéder le montant 25 % des dépenses d'investissement 2025.

Il propose de répartir cette ouverture de crédit comme suit :

- article 2116 : cimetière : 41 000 €
- article 2131 : opération 32 : aménagement arrière mairie : 2000 €
- article 2188 : autres : revêtement aire de jeux : 10 000 €
- article 2151 : réseaux de voirie : 7000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus, soit une ouverture de crédits d'un montant total n'excédant pas 25 % des dépenses d'investissement 2025.

Point n° 4 : VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après délibération, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition 2025, à savoir :

- Taxe foncière bâtie 25,43 %
- Taxe foncière non bâtie 49,63 %
- Taxe d'habitation 11,43 %

Point n° 5 –DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE FREYMING-MERLEBACH PROGRAMME - 2025-2027

La commune n'a plus de cases disponibles au columbarium du cimetière. D'autre part il convient de remplacer les grilles et le portail d'entrée qui sont en très mauvais état.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Travaux	Montant HT
Mise en place de deux columbarium et aménagement paysager	20 000
Remplacement des grilles	13 512
Montant total des travaux	33 512

Il propose d'utiliser une partie de l'enveloppe 2025-2027 sur Fonds de Soutien à l'investissement de la communauté de communes de Freyming-Merlebach et présente à l'assemblée le plan de financement suivant :

Financement	Pourcentage	Montant HT
FSIC CCFM	40%	13 405
Commune (autofinancement)	60%	20 107
Total	100%	33 512

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-  Approuve le projet présenté et son plan de financement
-  Sollicite auprès de M. le Président de la Communauté de Communes une subvention dans la cadre du programme FSIC 2025-2027
-  S'engage à prendre en charge la part non subventionnée
-  Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026
-  Autorise M. le Maire à procéder aux travaux
-  Autorise M. le Maire à signer les différents documents en rapport avec cette demande

Point n° 6 – SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL DU SYNDICAT DES EAUX DE BARST

M. le Maire fait part de la demande de subvention qui lui est parvenue de l'Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst et des communes membres, le personnel communal en fait partie. Il propose de reconduire cette subvention à hauteur de 200 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 200 € à l'Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst et des communes membres.

Point n° 7 – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ET ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5211-18 relatifs à la modification des statuts et à l'adhésion de nouvelles communes au SELEM ;

Vu les statuts actuels du SELEM ;

Vu les délibérations des communes, répertoriées dans la liste ci-jointe, sollicitant leur adhésion au SELEM ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 4/12/2025 proposant l'adhésion des communes suivantes : Altrippe, Altviller, Baronville, Bérig-Vintrange, Biding, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffembach-lès-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Folschviller, Frémestroff, Freyhouse, Gréning, Grostenquin, Guessling-Hémering, Harprich, Hellimer, Lachambre, Landroff, Laning, Lelling, Leyviller, Lixing-lès-Saint-Avold, Macheren, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Valmont, Viller

et l'adoption des statuts modifiés du Syndicat pour tenir compte de ces nouvelles adhésions ;

Vu le projet de statuts modifiés transmis par le SELEM ;

Vu l'étude d'incidence transmise par le SELEM ;

Considérant que l'adhésion des communes précitées implique la mise à jour de la composition du comité syndical prévoyant la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

Considérant que la modification des statuts du syndicat intercommunal doit être approuvée par les conseils municipaux des communes membres conformément au CGCT, le Conseil Municipal décide

- d'accepter l'adhésion des communes répertoriées ci-dessus
- d'adopter les nouveaux statuts annexés, réduisant à un délégué titulaire et un délégué suppléant la représentation de chaque commune au sein de comité syndical.

Point n° 8 – REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

La commune de Guenviller est en cours de recensement. Ce travail est réalisé par Mme Isabelle DESMAISONS en tant que coordonnateur communal et en tant qu'agent recenseur.

L'état nous versera une dotation forfaitaire de 1 229 € pour l'ensemble du travail effectué. Il convient de verser cette somme à Mme Isabelle DESMAISONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

-  De verser l'ensemble de la dotation à Mme DESMAISONS pour son travail effectué.
-  D'inscrire les crédits au budget primitif 2026

Point n° 9 – DIVERS

- Demande de mobilisation pour l'opération « Brioche de l'Amitié » par l'Apei Moselle. Le Conseil Municipal, comme à son habitude, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.
- Vente de primevères au profit de la Ligue contre le cancer en Moselle. Comme chaque année, une commande sera passée de manière à fleurir les espaces du village.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h16.

Affiché le 19 février 2026.